Recommandation 973 (1983)[1]
Version finale

Réunion de Madrid de la CSCE

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Vu sa Résolution 806 (1983),

2. Recommande au Comité des Ministres :

a. de présenter à la prochaine session de l'Assemblée parlementaire, fin janvier 1984, un rapport sur les dispositions prises par les Etats participant à la CSCE aux fins de publication et de diffusion du texte de la Déclaration finale de Madrid ;

b. de rendre compte, lors de la session d'automne 1984 de l'Assemblée, des mesures déjà prises par les Etats participant à la CSCE pour mettre en œuvre les décisions de Madrid ;

c. de créer une commission pour assurer, en temps utile, la bonne préparation par les Etats membres du Conseil de l'Europe des rencontres décidées à Madrid.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 1er octobre 1983 (18e séance) (voir Doc. 5132, rapport de la commission des questions politiques, et Doc. 5137, avis de la commission des relations avec les pays européens non membres). *Texte adopté par l'Assemblée* le 1er octobre 1983 (18e séance).